

Fiche M2

Conception d'un livret papier à destination des pratiquants

Élaboration d'un fascicule adapté à l'AMP et aux différentes pratiques de la pêche de loisir présentes sur le site, en y reprenant la réglementation en vigueur ainsi que des recommandations sur les bonnes pratiques et les enjeux existants sur les écosystèmes du site.



Exemple de livrets distribués aux pratiquants

Objectifs

- ✓ Lutter contre le non-respect des tailles minimales de capture, la méconnaissance de la réglementation, les impacts des pratiques sur les habitats ; plus largement aborder d'autres problématiques (déchets, connaissance de la biologie marine, etc.).
- ✓ Produire un support facilement distribuable et attractif pour les pratiquants et les touristes, qui puisse accompagner le discours des agents sur le terrain.
- ✓ Rappeler la réglementation et les messages de sensibilisation/information de façon suffisamment claire et synthétique pour être assimilée rapidement par le pratiquant.
- ✓ Permettre aux pêcheurs récréatifs d'avoir toujours sur eux les informations relatives à leur pratique.

Type de suivi

Communication – Sensibilisation

Charte pêche de loisir

Mesure en lien avec les engagements de la Charte nationale suivants :



Gestion de la ressource



Lutte contre la fraude



Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir

Partenariats possibles

- Ifremer (notamment pour inclure des graphiques d'âge/poids/taille des espèces communément pêchées)
- DIRM pour la réglementation
- Les réseaux de gestionnaires (par exemple MedPAN en Méditerranée)
- Associations/Fédérations des pêcheurs de loisir
- Pêcheurs locaux (pour la concertation sur l'aspect graphique du guide)
- Région
- Ministère en charge de l'écologie
- Événementiels (salon nautique, journée de la mer)

AMP ayant réalisé ce suivi

- Site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde
- Parc naturel marin d'Iroise



Conception d'un livret papier à destination des pratiquants

Mise en œuvre/protocole proposé

La mise en œuvre de cette mesure se décompose en plusieurs étapes, une fois le document réalisé :

- Organiser une journée de formation avec l'ensemble des acteurs touristiques avant l'été (pour travailler la démarche de sensibilisation).
- Diffuser le document à plusieurs niveaux : associations de plaisanciers, offices de tourisme, chambres d'hôtes, magasins d'articles de pêche, etc.
- Pour les agents de l'AMP, préparer leur argumentaire lorsqu'ils vont à la rencontre directe des pêcheurs (réglementation, interactions avec l'écosystème, bons gestes à adopter, etc.).

Coût estimé

Le coût de réalisation et d'édition d'un livret pratique peut varier fortement en fonction du nombre de pages, de la qualité du papier choisie, ainsi que du nombre d'exemplaires commandé.

A titre indicatif : 900 euros pour 500 exemplaires du guide plastifié élaboré par le Cap d'Agde (le maquetage est fait en interne) ou 2500€ pour 12p (format A5 en 3000 exemplaires).

Si le gestionnaire souhaite faire appel à un prestataire, le surcoût de la prestation est à prévoir.

Les (-)

- Nécessité d'être présent régulièrement sur le terrain, au moins durant les périodes de forte fréquentation du site.
- Documents à actualiser régulièrement (notamment en fonction de l'évolution de la réglementation).

Les (+)

- Mesure permettant d'aborder les pêcheurs avec un outil papier qu'ils pourront garder ; approche généralement bien acceptée.
- Mesure permettant d'informer à la fois sur des aspects scientifiques et sur des aspects de sensibilisation des pêcheurs.
- Unanimité de tous les acteurs impliqués sur l'intérêt de la mesure.

Moyens humains et matériels

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure sont de deux ordres :

- ✓ Les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à la conception du livret.
- ✓ Les moyens, principalement humains, à déployer pour la diffusion du livret sur le terrain.

Ces moyens peuvent être variables selon le type d'AMP concernée, la longueur de littoral à couvrir, le niveau de fréquentation du site, sa configuration, etc. Il est toutefois indispensable d'accompagner la conception du guide par une présence d'agents sur le terrain pour sa diffusion.

A titre indicatif, les AMP ayant mis en place cette mesure ont utilisé les moyens humains suivants :

- ✓ Sur le site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde : 3 personnes à temps partiel.
- ✓ Au Parc naturel marin d'Iroise : Conception et distribution : une personne, 15 jours/agent ; pour le terrain : 5 jours par agent.

Calendrier des opérations

Sur le terrain : 5 jours par agent ou chargé de mission (dans le cas du Parc naturel marin d'Iroise).



Conception d'un livret papier à destination des pratiquants

Outil(s) conceptualisé(s)

- Au Parc naturel marin d'Iroise : « Le mémo 2012 du pêcheur de loisir en Iroise » (12 pages).
- Sur le site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde : « Guide à l'usage de la pêche récréative » (recto-verso plastifié).

Points d'attention particulier

Les gestionnaires ayant mis en place cet outil recommandent :

- 1 > D'actualiser le livret d'une année sur l'autre, en particulier la réglementation et les périodes de pêche de chaque espèce.
- 2 > De dater chaque version du livret.
- 3 > D'élaborer un plan de distribution, afin de déterminer les endroits les plus pertinents ; d'être en lien avec les acteurs qui mettront le livret à disposition du public. Cette démarche demande du temps, notamment pour le réapprovisionnement des stocks en cours d'année (en fonction des périodes de forte affluence touristique par exemple).
- 4 > De penser également au stockage du guide dans les locaux si le nombre d'exemplaires est élevé.
- 5 > Si une version poster du guide est réalisée, de la diffuser exclusivement au format PDF. De ce fait, le poster peut être envoyé par mail aux structures ciblées auparavant, qui l'imprimeront directement (évitant ainsi les problèmes de format, etc.). Cela constitue un relais qui peut aller très loin dans la chaîne des structures impliquées de près ou de loin avec la pêche de loisir, et sans aucun coût pour l'AMP.

Financements

Possibilité de mobiliser des financements des réseaux d'AMP : MedPAN (Méditerranée), MAIA (Atlantique).

Réglementation

Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir

Arrêté du 15 juillet 2010 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins.

Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Règlement (CE) n°1967/2006 du Conseil 21/12/2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en méditerranée.

Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable signée le 7/08/2010.

En savoir +

Guide à l'usage de la pêche récréative

Site Natura 2000 Posidonies du Cap d'Agde

Mémo du pêcheur de loisir en Iroise (2012)

PNM Iroise, 12 p.